



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Développement et gestion de l'agriculture en Hongrie

Bela Czendes, Janos Laszlo

Abstract

After a period of strict and centralised planification, Hungary has adopted a more flexible and realistic system economic information given to the cooperatives, their national council being consulted before general policy is fixed.

The change from peasant farming to cooperative firms has required considerable investment. Since agricultural prices are fixed, it is the non agricultural sectors which finally bear the weight of subsidies given to agriculture. It seems urgent that the cooperatives should be encouraged to finance their own investments by raising agricultural prices and by encouraging an increase in the most profitable productions.

Loans should be used more efficiently to develop and orientate agricultural production.

Résumé

Après une période de planification très stricte et centralisée, la Hongrie a adopté un système plus souple et réaliste : information économique des coopératives, consultation de leur Conseil national avant de fixer la politique générale.

Le passage de l'exploitation paysanne à l'entreprise coopérative a exigé d'énormes investissements. Les prix agricoles restant fixes, ce sont les secteurs non agricoles qui finalement portent le poids des subventions accordées à l'agriculture. Il paraît urgent d'encourager l'autofinancement des investissements par les coopératives, en relevant les prix agricoles et en favorisant l'accroissement des productions les plus rentables.

Le crédit doit être utilisé plus efficacement pour développer et diriger la production agricole.

Citer ce document / Cite this document :

Czendes Bela, Laszlo Janos. Développement et gestion de l'agriculture en Hongrie. In: Économie rurale. N°83, 1970. Du nouveau à l'Est. pp. 5-11;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2078>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_83_1_2078

Fichier pdf généré le 08/05/2018

DEVELOPPEMENT ET GESTION DE L'AGRICULTURE EN HONGRIE (*)

par Bela CZENDES et Janos LASZLO

Maîtres de Recherches à l'Institut d'Economie de l'Académie des Sciences de Budapest

Après une période de planification très stricte et centralisée, la Hongrie a adopté un système plus souple et réaliste : information économique des coopératives, consultation de leur Conseil national avant de fixer la politique générale.

Le passage de l'exploitation paysanne à l'entreprise coopérative a exigé d'énormes investissements. Les prix agricoles restant fixes, ce sont les secteurs non agricoles qui finalement portent le poids des subventions accordées à l'agriculture. Il paraît urgent d'encourager l'autofinancement des investissements par les coopératives, en relevant les prix agricoles et en favorisant l'accroissement des productions les plus rentables.

Le crédit doit être utilisé plus efficacement pour développer et diriger la production agricole.



Development and Management of the Hungarian Agriculture

After a period of strict and centralised planification, Hungary has adopted a more flexible and realistic system economic information given to the cooperatives, their national council being consulted before general policy is fixed.

The change from peasant farming to cooperative firms has required considerable investment. Since agricultural prices are fixed, it is the non agricultural sectors which finally bear the weight of subsidies given to agriculture. It seems urgent that the cooperatives should be encouraged to finance their own investments by raising agricultural prices and by encouraging an increase in the most profitable productions.

Loans should be used more efficiently to develop and orientate agricultural production.

La densité de la population est relativement importante en Hongrie (109 habitants au kilomètre carré). 54 % du territoire, soit 9,8 millions d'hectares, sont constitués par des terres arables.

Malgré une diminution considérable du nombre des travailleurs agricoles, due au développement rapide de l'industrie (environ 31 % de la population active est employée dans l'agriculture), chaque membre des coopératives agricoles de production ne dispose que d'une surface de 3,3 hectares de terres arables. La superficie des terres agricoles ne peu plus s'étendre. Le taux de population agricole est appelé à demeurer assez important bien qu'on puisse s'attendre à une petite diminution dans l'avenir.

Dans ces conditions, nous devons développer notre production agricole par l'amélioration des rendements et de la productivité, et par l'expansion des branches rapportant la meilleure plus-value. Les conditions naturelles de notre agriculture se prêtent à ces améliorations.

La réorganisation socialiste de notre agriculture s'est achevée en 1961. Les données agricoles ont été radicalement modifiées : le million et demi de petits propriétaires exploitants est maintenant remplacé par 216 fermes d'Etat, 198 stations de machines et tracteurs (1),

(1) Forme plus atténuée d'association où seule une petite partie du travail est exercée en collectivité.

3.400 coopératives de production et 254 groupes de coopératives.

Par ailleurs, il restait en 1964 environ 140 000 exploitations privées.

La surface moyenne des exploitations d'Etat s'élève à environ 4 700 hectares, tandis que celle des fermes coopératives est de 1 400 hectares. La majorité des fermes d'Etat ont une surface comprise entre 1 200 et 5 700 hectares ; 31 disposent de plus de 8 000 ha. La majeure partie des fermes coopératives ont entre 570 et 2 300 ha, tandis que 120 d'entre elles disposent d'une surface de plus de 4 500 hectares.

Bien que ces changements aient provoqué une impulsion favorable au développement agricole, celui-ci dépend tout d'abord des conditions matérielles et techniques de base. Entre 1959 et 1964, environ 45 millions de florins ont été investis dans l'agriculture. Le parc de tracteurs (calculé en unité-tracteur) est passé de 36 000 à 83 000, celui des moissonneuses-batteuses de 2 964 à 7 757 pendant la même période, les surfaces irriguées sont passées de 57 000 à 266 000 ha, tandis que 465 000 ha ont vu leur réseau d'irrigation amélioré. Le poids de fertilisants employé par hectare, de 38,2 kg en 1959, a atteint 278,7 kg (en poids naturel) en 1964. La surface des terres arables rapportée à l'unité-tracteur (16 CV) est de 148 ha en 1959 contre 61 en 1964. Entre 1961 et 1965, 47 000 ha ont été plantés en vignoble, et 58 000 ha en cultures fruitières à grande échelle. La majeure partie des investissements a été effectuée pour remplacer les moyens de production des petits paysans propriétaires, devenus inutilisables dans un système de production à grande échelle.

Les conditions matérielles et techniques de l'agriculture se développent ainsi rapidement, et la technologie moderne progresse à un taux jamais encore atteint.

Cependant, les progrès de la production ne suivent pas le rythme des investissements et l'indice d'intensité de capital devient dans une certaine mesure défavorable. Mais une augmentation de la productivité du capital humain dans l'agriculture a pu être obtenue grâce à un équipement plus important et plus moderne. Les récentes performances de la technologie moderne sont employées intensivement. Les fermes d'Etat qui travaillent 14,3 % des terres arables viennent en tête pour l'exploitation du progrès technologique. La surface des terres arables par unité-tracteur s'élève pour ces fermes à 64 ha. La récolte des céréales est entièrement mécanisée, l'arrachage des betteraves l'est à 96 %, et celui des pommes de terre à 91 %. Le poids de fertilisants utilisé pour un ha s'élève à 5 515 kg. Des variétés de blé à haute productivité sont cultivées sur 62 % des terres. En conséquence les dimensions des exploitations d'Etat dépassent aussi la moyenne nationale.

L'orientation générale de la production agricole est toutefois très fortement déterminée par l'action des exploitations coopératives qui détiennent 80 % du

total des terres arables. Leurs dimensions se sont accrues. La mécanisation progresse constamment. La surface des terres arables par unité-tracteur est de 86 ha. La récolte de céréales est mécanisée à 87 % dans les fermes coopératives en 1964, celle de la betterave à 38 % et celle des pommes de terre à 32 %.

Outre les exploitations coopératives, les exploitations familiales revêtent aussi une grande importance, tout spécialement pour la production animale. Ainsi en 1964, 37 % du cheptel porcin, 36 % du cheptel bovin (50 % des vaches) étaient aux mains des exploitations familiales. Par là-même, les exploitations familiales jouent un très grand rôle dans la production marchande. En 1963, 17 % des achats des organismes d'Etat provenaient des exploitations familiales (51 % des œufs, 31 % du lait et 28 % du bétail de boucherie).

Les limites des ressources d'investissement, la nécessité d'utiliser les moyens de production des paysans, un meilleur emploi des réserves de travail des familles contribuent à maintenir l'importance relative des fermes familiales.

Le taux de développement de la production agricole n'arrive pas encore à satisfaire la demande croissante des consommateurs. Le niveau atteint accuse toujours un décalage, face à la fois à la demande des autres secteurs, et aux possibilités propres à l'agriculture hongroise. Le taux moyen annuel de croissance pour les années 1961-1965 ne s'élève qu'à 2 % par rapport au niveau moyen des années antérieures. Un plus fort taux de croissance exige une augmentation rapide et importante de la base matérielle et technique. Dans le même temps, la gestion de l'agriculture et une plus grande efficience des exploitations n'en sont pas moins importantes. Sans des progrès dans ces domaines, les progrès matériels et techniques ne sauraient apporter les avantages escomptés.

Nous allons examiner maintenant le problème de la gestion de l'agriculture, principalement du point de vue de la production coopérative.

A — LE SYSTEME DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'AGRICULTURE

Deux systèmes de gestion planifiée de la production agricole ont été appliqués jusqu'ici en Hongrie.

Le premier système, en vigueur jusque vers le milieu des années cinquante, était caractérisé par une centralisation très poussée et très stricte. L'intérêt matériel des producteurs n'était pas pris en considération. Les objectifs de production des plans étaient atteints au moyen de toute une série de règles administratives (livraisons obligatoires, réglementation des surfaces ensemencées). Mais les ressources nécessaires à l'accomplissement du plan n'étaient pas disponibles en totalité (2).

(2) L'application de ce système s'expliquait, entre autres, par la pénurie des moyens de production.

Le deuxième système de gestion confère un rôle principal aux instruments d'ordre économique et non plus administratif ; ainsi, ce sont les prix, les salaires, etc... qui jouent un rôle de stimulation et de coordination des intérêts des exploitations agricoles avec les intérêts nationaux. Ce système est indispensable pour réaliser le plein emploi des moyens de production permettant de réaliser les objectifs du plan.

Le système de direction planifiée de l'agriculture, instauré depuis 1957 en Hongrie se présente comme suit dans ses grandes lignes :

Les objectifs du plan sont obligatoires pour les fermes d'Etat. Les fermes se voient imposer des chiffres de vente pour leurs produits les plus importants. Pour accroître leur indépendance et pour leur permettre de réaliser les structures de production les plus adéquates, le nombre des indices à réaliser obligatoirement a été réduit ces dernières années. Ainsi, les exploitations d'Etat se sont vu imposer des chiffres de vente pour 13 produits en 1966, au lieu de 23 en 1965.

En principe, la production des coopératives n'a pas à respecter d'objectif imposé. Cependant, pendant la période 1961-1965, les chiffres du plan concernant la production et la production marchande étaient décontractés par arrondissement et par unités administratives plus petites. D'après ces chiffres, le conseil de ces unités informe les dirigeants des coopératives de la quantité à produire et des moyens mis à leur disposition (investissements, fertilisants...). Les plans de production des fermes sont établis sur cette base, et sont ensuite adoptés par l'assemblée des coopératives. Le projet accepté est soumis aux organismes administratifs et financiers compétents, qui donnent leur plein accord.

Cette procédure d'établissement du plan n'est pas, en principe, incompatible avec les caractéristiques de la coopération (propriété collective, gestion indépendante...). Cependant, dans la pratique, les organes directeurs ont plus d'une fois, imposé des indices très détaillés aux coopératives.

Ce système rencontre des difficultés non seulement parce que la gestion indépendante et l'utilisation raisonnable des possibilités locales sont handicapées par des objectifs obligatoires, mais aussi parce que les conseils des arrondissements et des petites unités administratives se transforment en organes de planification impérative. Or ces organes étaient destinés à remplir des fonctions d'orientation et non de gestion (3).

Ce système, en vigueur pendant et juste après la réorganisation socialiste de l'agriculture, était dû en partie au fait que les coopératives émanant des fermes individuelles manquaient de personnel compétent et expérimenté en matière de gestion des grandes exploitations. Cette méthode de planification, avec ses incon-

vénients, avait ainsi des aspects positifs. A la longue, elle est devenue inutile et a constitué un obstacle au progrès.

Par conséquent, on l'a supprimée en 1966. Depuis lors — exception faite des céréales panifiables — les fermes décident librement de leur production. A l'échelle nationale, cette nouvelle méthode exige que les principaux objectifs de production soient définis d'après une évaluation réaliste de toutes les possibilités et compte tenu des moyens matériels et financiers qui seront nécessaires. Le plan économique national doit servir de base de départ pour les fermes.

Le plan donne des informations concernant la demande nationale, dont dépend le niveau général des prix, de crédit etc... Les coopératives ont besoin d'une connaissance suivie et approfondie de tous ces éléments pour pouvoir établir leurs plans annuels et pluri-annuels. Les coopératives doivent être informées sur l'avenir. Pour appliquer ce système de direction, les structures administratives ont dû être complètement modifiés : fusion du Ministère de l'Alimentation avec celui de l'Agriculture, création des associations territoriales de coopératives de production et de leur Conseil National. Cette fusion a rendu plus efficiente la coordination de la production agricole, des industries alimentaires et de la distribution. La tâche principale des associations territoriales consiste à défendre les intérêts des coopératives, à encourager leurs activités de production et de distribution, à promouvoir et à aider des entreprises communes à plusieurs coopératives. Le Conseil National des coopératives de production, en tant qu'organisme central de représentation des coopératives, doit être consulté chaque fois que les organismes étatiques discutent de lois importantes et de questions de politique économique générale qui peuvent d'une façon ou d'une autre concerter l'ensemble des coopératives de base.

B — LA POLITIQUE DES PRIX AGRICOLES

Le système des prix en tant qu'instrument de régulation de la production marchande jouent un rôle très important dans la direction planifiée de la production agricole. Tout progrès futur dans le domaine de la planification agricole est subordonné à une prise en considération croissante du vecteur prix.

Pour décider de la nature et de la quantité de la production, les coopératives ont à considérer et à comparer les revenus que rapportent les différents produits. Il est de primordiale importance que le système des prix prenne en considération l'intérêt des coopératives.

Les moyens de production étant propriété collective, la coopérative décide elle-même de tous les problèmes de production, compte tenu de l'environnement naturel et économique, et fournit elle-même la grande partie des moyens nécessaires à l'augmentation de la produc-

(3) En particulier, ils n'étaient jamais censés décider — à la place des fermes elles-mêmes — des questions de gestion agricoles.

tion. La force de travail est fournie par les hommes qui sont dans le même temps propriétaires des moyens de production.

Comme ni la surface des terres, ni la force de travail ne peuvent être modifiées, les coopératives de production sont intéressées par la maximisation du revenu brut par membre et, aussi, par un taux d'emploi optimal de chacun des membres. Le revenu brut est égal à la valeur totale de la production, moins les consommations intermédiaires utilisées dans le cycle de production. Le revenu brut est aussi constitué par la valeur ajoutée fournie par la coopérative, c'est-à-dire la rémunération des membres plus le revenu net de la coopérative. Un gros revenu brut par membre assure donc un revenu annuel élevé pour les membres ainsi que des grandes possibilités d'accumulation.

Les coopératives travaillent en autonomie financière, c'est-à-dire qu'elles supportent entièrement les conséquences heureuses ou fâcheuses de leurs décisions.

Le système d'intérêsement matériel ainsi décrit — avec une gestion autonome, une accumulation propre — n'a pas été appliqué intégralement au cours des années passées. Cela est dû au fait que la réorganisation socialiste de l'agriculture est encore assez récente. Pendant cette réorganisation, la situation était sensiblement différente sur divers points. Désormais, il est devenu urgent d'examiner comment la production coopérative peut accroître son efficience.

Le relèvement du niveau des prix agricoles constituait un des grands problèmes à régler. L'actuel niveau des prix a été établi en 1957, mises à part certaines hausses qui sont intervenues depuis cette date. A l'époque, les propriétés paysannes individuelles occupaient encore une position dominante et n'étaient nullement disposées à accroître leur production au moyen d'investissement considérables. L'établissement des prix se faisait ainsi sans tenir compte de la notion de revenu net qui fait intervenir les investissements.

A la fin de 1961, la transformation de la majorité des exploitations paysannes en coopératives de producteurs a pu être obtenue. Le bas niveau des prix a alors perdu sa justification. La création des grandes exploitations et de leur équipement matériel et technique exigeaient d'énormes investissements. Néanmoins, le niveau des prix ne fut pas modifié et les coopérateurs se trouvèrent ainsi dans l'incapacité de financer l'équipement des grandes exploitations par leurs propres moyens.

La poursuite de la production exige le renouvellement des moyens de production usés et aussi l'affection d'une partie adéquate du revenu aux membres. En plus, il faut envisager un accroissement de la production.

Le niveau des prix en vigueur ne permettait pas à la plupart des coopératives de satisfaire ces exigences, de sorte que l'amélioration des installations ou tout simplement leur remplacement ne pouvaient être financés, que par des subventions publiques ou des crédits.

Les coopératives sont ainsi amenées à s'endetter lourdement. Ce taux d'endettement a quelque peu baissé récemment avec l'annulation ou la prolongation des crédits. Mais cette diminution ne change en rien la situation de base — les prix restant au niveau où ils étaient — à savoir que les coopératives sont obligées de s'endetter de plus en plus. Ces crédits se substituent dans la pratique aux prix, leurs caractères et leurs effets s'écartent fondamentalement de ceux d'un système de crédit normal, pour se rapprocher de la subvention.

L'extension de ce système — un supplément au circuit normal des marchandises — était défavorable à la fois aux coopératives elles-mêmes et aux autres secteurs de l'économie.

L'impression générale est que le poids du maintien et du développement de la production coopérative repose sur les secteurs non agricoles. D'autre part, chez les coopérateurs paysans, il y a une fausse impression de dépendance.

Néanmoins, l'aide accordée dans une excessive mesure était nécessaire devant les prix trop bas. Elle avait pour rôle de suppléer aux prix qui assumaient d'une façon insuffisante les fonctions de redistribution des valeurs.

Tous ces éléments contribuent à rendre notre système compliqué, parfois même confus.

La nécessité d'un système de prix qui donnerait aux coopératives des possibilités de financer elles-mêmes les investissements nécessaires et qui limiterait ainsi les aides de l'Etat aux cas raisonnables — par exemple modernisation à grande échelle, aides aux fermes dans la lutte contre les calamités naturelles — est devenue urgente.

Sans relèvement des prix agricoles, la majorité des coopératives seraient incapables d'accroître leur production en dehors de l'aide de l'Etat. Les autorités centrales et locales auraient continué à allouer les ressources de crédit et d'investissement, des aides importantes, à contrôler leur utilisation et ainsi de suite. Dans ces circonstances, l'indépendance des coopératives aurait été limitée, et l'utilisation de leurs maigres ressources n'aurait pas été plus efficiente.

Quelques initiatives intéressantes prises en 1966 et 1967 contribuent à créer les conditions matérielles et financières indispensables à une gestion coopérative indépendante. Les prix agricoles ont été relevés en 1966. En 1967, certains crédits très importants ont été annulés et l'on prévoit un autre relèvement des prix pour 1968.

Outre un niveau de prix acceptable, il est important que les rapports de prix encouragent bien une structure de production qui soit conforme aux besoins de l'économie nationale.

Nous ne disposons de la terre, des moyens de production, de la force de travail, etc... qu'en quantité

limitée, et les différents produits sont « en compétition » pour l'emploi de ces facteurs de production. Pour atteindre un stade où la gamme des produits coïncide harmonieusement avec les objectifs de l'économie nationale, il faut déterminer un certain rapport entre la rentabilité des différents produits.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les coopératives tiennent à acquérir le revenu brut annuel le plus élevé possible pour leurs membres. C'est cet indice qui guide leurs décisions de production. Dans le choix des différents produits la question principale est toujours — dans les conditions données — d'examiner dans quelle mesure ces produits contribuent à la maximisation du revenu brut.

Pour maximiser le revenu brut annuel par tête, les coopératives accordent leur préférence à ces produits qui donnent les meilleurs résultats, compte tenu de la superficie des terres dont elles disposent, de l'utilisation raisonnable de leurs moyens de production et de leur capacité de travail humain.

Il est dans l'intérêt de chaque coopérative d'accroître au maximum les productions qui rapportent un plus grand revenu par unité de surface, et par là même, de réduire au minimum celles qui donnent les revenus plus bas. Cependant, la société a aussi besoin de ces dernières, qui n'assurent qu'un taux d'emploi plus bas pour les membres des coopératives. Les objectifs de l'Etat qui consistent à réaliser une structure de production convenable et les intérêts des coopératives consistant à atteindre le plus gros revenu brut possible doivent se concilier harmonieusement grâce à une proportion adéquate entre les revenus des différents produits.

Ces deux exigences peuvent être satisfaites par une proportion entre les revenus telle que le revenu par tête est porté au plus haut niveau, tandis que la structure de la production des coopératives correspond avec les buts généraux de l'économie. Selon nous, ceci ne peut être réalisé que sur la base d'un système de prix dans lequel, un revenu beaucoup plus élevé — calculé en journées de travail — est garanti pour les produits à faible intensité de travail que pour ceux qui exigent beaucoup de travail. La production des denrées à faible intensité de travail ne pourrait être réalisé sans ce système. Ainsi le cas de notre production de céréales paniifiables : bien qu'elle donne un haut revenu brut pour une journée de travail, elle ne peut être maintenue sans une réglementation.

Par conséquent, les rapports des prix agricoles actuels ne peuvent suivre les coûts de base ; dans la pratique, ils doivent diverger. Le prix des produits à faible intensité de travail ne sont plus élevés que si on les base sur les coûts primaires.

Bien que cet aspect particulier de l'intérêt des coopératives soit reflété dans nos prix agricoles, nous ne pouvons affirmer que ceux-ci donnent entière satisfaction. Ainsi, le perfectionnement de notre système

de direction planifiée de la production coopérative exige non seulement un relèvement progressif des prix agricoles, mais aussi l'instauration de rapports plus adéquats entre les prix. Ce n'est pas par pure coïncidence qu'en même temps que la modernisation du système de planification de la production coopérative, aient été corrigées les disproportions de prix les plus flagrantes (4).

C — DIRECTION PLANIFIÉE DE LA PRODUCTION ET POLITIQUE DE CRÉDIT

Comme la politique des prix, la politique de crédit doit satisfaire deux exigences. La première — la même que pour les prix — a trait aux bases matérielles de l'économie, l'autre se rapproche du problème des rapports entre les prix, puisqu'elle est en étroite relation avec la production de certains biens. Dans ce dernier cas, le crédit remplit une fonction analogue à celle des prix dans les rapports entre les revenus des différents produits.

Durant ces dernières années — pour les raisons déjà mentionnées — notre système de crédit jouait le rôle de supplément de prix. Dans ces conditions, le crédit ne pouvait constituer un instrument efficace de direction. Outre les banques, les conseils régionaux jouent aussi un rôle important dans la distribution des crédits. Parmi les conditions prises en considération, lors de l'action des crédits, il y avait la question de savoir si les plans détaillés avaient été acceptés ou non par les coopératives. Les coopératives pour recevoir des crédits étaient fréquemment contraintes de produire des biens dans des conditions non économiques.

Ces caractéristiques de notre système de crédit étaient en étroite relation avec le système de direction et leurs défauts liés apparaissaient de plus en plus clairement. Comme nous l'avons déjà signalé, des annulations significatives de crédit ont été accordées pour clarifier une situation plutôt confuse. Simultanément, une réforme du système de crédit a été entreprise. Des changements importants sont prévus dans ce domaine, aussi bien pour les crédits d'investissement que pour les crédits de fonctionnement. Les avances de fonds se feront dans le cadre d'accords conclus entre les coopératives et les banques. Pour les coopératives soumises à un environnement hostile, le système des subventions sera maintenu. L'organisme distributeur de crédit aura à examiner aussi bien la structure de production que la sécurité financière et les possibilités de remboursement. Ainsi, des rapports étroits vont être créés entre les politiques de prix et de crédit, et le crédit sera utilisé plus efficacement pour développer et diriger la production.

(4) Au début de l'année dernière, le gouvernement a relevé le prix de quelques produits animaux et celui d'un certain nombre de produits végétaux.

D — LA COLLECTE DES PRODUITS AGRICOLES

Outre les instruments tels que les investissements, les prix, les crédits, etc... le système de collecte constitue un des plus importants facteurs de direction de l'agriculture. L'importance et la complexité de cette fonction s'explique par le fait que nos organismes de collecte sont en contrat avec plusieurs milliers d'unités de production, en particulier dans le domaine des produits animaux. Voici quelques exemples : les porcs sont fournis par 500 000 producteurs, la volaille et les œufs par 1,2 million, le lait par 400 000, le vin et les fruits par 500 000 producteurs. Ces producteurs sont soit des coopératives de production, des groupes coopératifs, soit des exploitations familiales (5), soit encore des producteurs individuels. Environ 90 % des ventes des coopératives vont aux organismes de collecte étatiques ou coopératifs.

Les méthodes de la collecte sont au nombre de quatre : livraisons des fermes d'Etat, collecte nommée « sur titres garantis » par exemple l'impôt foncier, collecte libre, et collecte contractuelle. La méthode des contrats est la plus importante. Près de 85 % du total des ventes des coopératives s'effectuent sur la base des contrats. En pratique, la totalité de la production des coopératives et la majeure partie des produits de quelque importance fournie par les fermes familiales et individuelles sont vendus au moyen des contrats.

La collecte des produits agricoles constitue un instrument très important de direction de la production coopérative, et cette importance est appelée à s'accroître. La réalisation des objectifs établis dans le cadre des plans des coopératives dépend dans une grande mesure des contrats de vente et des conditions qu'ils stipulent. Les résultats des fermes sont étroitement commandés par le niveau des prix stipulés, par la sécurité de l'écoulement, et par les possibilités de transport en temps opportun et sans déchets. Les contrats garantissent tous ces éléments. En outre, les moyens de production nécessaires, le matériel et les crédits de fonctionnement accordés par l'Etat sont partiellement liés à ces contrats. L'allocation des aliments du bétail, des semences y est aussi liée.

Quelques produits tels que le tabac, les légumes pour la conserve, le poivron, les volailles et les œufs exigent plus de compétence et un plus fort investissement. Nous avons introduit ici récemment le système des contrats à long terme — valable pour plusieurs années à venir — facilitant dans ce domaine la spécialisation des exploitations et accordant aux producteurs la sécurité pour une longue période. Mais ce système à côté de ses avantages fondamentaux comporte aussi dans la pratique quelques inconvénients. Comme nous l'avons déjà signalé, les chiffres des plans étaient donnés non seulement aux organismes collecteurs, mais

aussi aux conseils, qui avaient le droit de les imposer d'autorité aux coopératives. Naturellement, dans beaucoup de cas, selon les situations locales et possibilités, les exigences de l'indépendance des coopératives étaient négligées.

Les organes collecteurs ne tenaient nullement à trouver de meilleures solutions au problème de la commercialisation, par exemple à corriger les prix inadéquats, à réduire les contentieux concernant les questions de qualité et la longueur des circuits de livraisons... Il n'était pas dans leur intérêt de traiter les coopératives en partenaires égaux, puisque la conclusion des contrats était assurée pour eux par les conseils régionaux. Les clauses des contrats étaient dans de nombreux cas en leur faveur unilatérale, et ce facteur dominait souvent les discussions.

En général, les entreprises de collecte jouissent du privilège de monopole, ainsi les coopératives sont forcées d'accepter des clauses qui leur sont défavorables puisqu'elles n'ont pas d'autre moyen d'écouler leurs marchandises. De surcroît, de nombreuses contraintes administratives pèsent sur les activités secondaires des coopératives, telles que l'interdiction de la fabrication d'aliments composés, etc... Tous ces facteurs constituent des obstacles au développement des coopératives.

Les premiers perfectionnements apportés au système de direction de la production coopérative ont consisté dans l'amélioration des méthodes de collecte. En 1966 et 1967, les chiffres des plans ont déjà été donnés aux entreprises intéressées et non aux conseils. Seuls les dirigeants des coopératives et les représentants des entreprises de collecte discutent de la nature et de la quantité des produits qui seront fournis et vendus par les fermes. Nous avons réalisé d'ores et déjà des expériences riches de promesses.

Il reste encore un autre problème important à résoudre : c'est celui du développement raisonnable des activités propres mais secondaires des coopératives agricoles dans les domaines de la transformation et de la commercialisation.

E — PRINCIPALES ORIENTATIONS DE L'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE

L'affectation des ressources matérielles et techniques s'opère selon un mécanisme étroitement lié aux caractères fondamentaux de la direction planifiée.

Une centralisation excessive, la décontraction du plan, le système de crédit contribuent dans le domaine des investissements à produire les mêmes résultats.

Des investissements importants ont été effectués dans les coopératives au cours des années passées. Dans les années qui ont suivi la réorganisation socialiste de l'agriculture, 17 à 20 % des investissements productifs se rapportaient à l'agriculture. A cette époque, les

(5) Parcelles individuelles des coopérateurs.

ressources d'investissement n'étaient pas allouées sur la seule base de l'efficacité. Les besoins des grands domaines nouvellement créés en moyens de production modernes étaient urgents. Les investissements étaient financés exclusivement par le crédit (après la réalisation de ces investissements, de nombreux crédits ont été annulés). Cela impliquait une grande centralisation dans l'allocation des ressources d'investissement et des moyens techniques. A présent, les coopératives ont atteint une plus grande maturité et elles décident elles-mêmes de leurs problèmes de développement.

Pour accroître l'efficacité des investissements dans les coopératives, nous avons besoin d'un système qui assure leur indépendance tout en réduisant au minimum le danger de subjectivité des responsables.

Avant tout, nous devons réduire l'emprise des organismes centraux sur la distribution des matières premières. Ensuite, on doit s'engager vers l'approvisionnement libre sur le marché des machines et des pièces détachées. La demande et l'offre doivent être confrontées si l'on veut réaliser un système efficace d'investissement et d'offre de matières premières et de machines.

D'étroites relations existent entre les différents instruments de direction planifiée. Parmi ces instruments, l'accent est mis sur le système des prix. Les coopératives essayent d'obtenir le revenu brut le plus important et le système des prix — niveau et rapports des prix — est l'instrument qui répond le mieux à ces tentatives. Si le système des prix tient compte d'une façon adéquate de l'intérêt matériel des coopératives, alors tous les autres moyens de direction tels que le crédit, la collecte... deviennent moins importants.

Par contre, la situation se modifie totalement s'il y a un système de prix défectueux. La déficience des prix doit être compensée par des opérations de crédit, des subventions publiques des directives obligatoires... L'intérêt matériel des coopératives ne s'en trouve pas modifié, mais les décisions deviennent plus difficiles à exécuter et il peut même arriver qu'aucune décision raisonnable ne puisse être prise. Les rapports entre valeurs deviennent confus et l'activité des coopératives de production se trouve influencée de façon néfaste. Alors, des contraintes administratives leur sont imposées à nouveau, réduisant encore leur indépendance, leur possibilité de s'adapter aux conditions locales : en bref, leur progression est handicapée.

L'efficacité d'une direction planifiée repose sur le bien-fondé des objectifs, les objectifs fondés et raisonnables sont les conditions préalables indispensables pour qu'un bon système de direction puisse fonctionner avec les divers instruments qui sont à sa disposition.

Le système de direction permettant de réaliser une politique économique, réagit aussi sur celle-ci. Une direction inadéquate entrave la prise de bonnes décisions tandis qu'un bon système de direction le favorise.

Le perfectionnement du système de direction établie n'est plus tellement une question de mécanisme, mais constitue une condition préalable essentielle à toutes les décisions de politique économique futures. Par conséquent, le perfectionnement de la direction des coopératives intéresse non seulement l'agriculture mais conditionne en partie l'efficacité de l'activité économique générale.